



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions

RCMP E Division HQ  
Bid Receiving – FRONT DESK  
Mailstop 1004  
14200 Green Timbers  
Surrey, BC V3T 6P3

**REQUEST FOR PROPOSAL  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
DEMANDE DE  
PROPOSITION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

<b>Title – Sujet</b> A&E – Gold River Detachment		<b>Date</b> 2019-septembre-11
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M2989-9-0016		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 004
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b>		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	<b>1400</b>	<b>PDT (Pacific Daylight Time)</b>
<b>On / le :</b>	<b>2019 septembre 13</b>	
<b>F.O.B. – F.A.B</b> See herein — Voir aux présentes	<b>GST – TPS</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Duty – Droits</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b>		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b>  Patty Yi (patty.yi@rcmp-grc.gc.ca)		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 778-290-2715		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 778-290-6110
<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein — Voir aux présentes		<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission;
- **PROLONGATION DE LA DATE DE CLÔTURE**

### **QUESTIONS ET RÉPONSES**

Question 1 : Le DDP fait remarquer dans la section DP 4.14.2 que le consultant est responsable de « l'installation » du matériel spécialisé, y compris l'audio / vidéo, de sécurité et de TI. À noter, la partie « installation » de ces systèmes à elle seule serait de l'ordre de 10 à 15 % de votre budget de construction. Nous croyons que le mot « installation » devrait être supprimé complètement.

Réponse 1 : L'« Installation » est mentionnée par rapport à la nécessité de coordonner les activités pour l'EECE. L'expert-conseil ne sera pas responsable de l'installation des composantes de l'EECE.

Question 2 : Pouvez-vous confirmer que l'« installation » est la responsabilité de l'entrepreneur et non de l'expert-conseil?

Réponse 2 : Confirmé. L'installation est la responsabilité de l'entrepreneur ou dans certains cas, les fournisseurs de produits particuliers (ex. mobilier).

Question 3 : Le DDP fait remarquer dans la section DP 4.14.2 que le consultant est responsable de « conception » de l'équipement spécialisé, y compris l'audio / visual, de sécurité et de TI; toutefois, dans la section DP 5.1.2 il est à noter que l'« acquisition » est la responsabilité de l'EECE (ce qui est habituellement le cas). DP 5.1.2 signifie que les EECE (et leur fournisseur (le cas échéant)) s'entendent sur la conception et les détails et le consultant serait responsable de coordonner sur les dessins. De la même façon pour la sécurité, la GRC BTSS ferait la conception et l'approvisionnement et tous le consultant ont à coordonner les exigences électriques et BTSS conçoivent avec notre équipe de conception.

Pouvez-vous confirmer que l'expert-conseil est responsable de la coordination du matériel audiovisuel, de la sécurité et des communications?

Réponse 3 : Le consultant est responsable de la conception de tous les systèmes décrits dans cette section. Dans certains cas, comme la sécurité, la coordination est requise avec des spécialistes internes de la GRC pour ce secteur, qui fournira des directives de conception et une orientation en ce qui a trait aux spécifications du produit. Il serait de même pour les réseaux et les systèmes téléphoniques.

### **PROLONGATION DE LA DATE DE CLÔTURE**

Avis est par les présentes donné que l'avis d'information ci-dessus, antérieurement fixée à 14 h, heure avancée du Pacifique, le 12 septembre 2019 est reportée à 14 h, heure avancée du Pacifique le 13 septembre 2019.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**